



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2025-572

PUBLIÉ LE 12 NOVEMBRE 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2025-11-03-00006 - ARRETE DOS-SDDFGRHH N° 2025-80 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE D'INFIRMIERS ANESTHESISTES DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE. (3 pages)	Page 3
R32-2025-11-07-00003 - ARRETE DOS-SDDFGRHH N° 2025-81 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'ECOLE D'INFIRMIERS ANESTHESISTES DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE. (3 pages)	Page 6
R32-2025-10-27-00010 - ARRETE DOS-SDDFGRHSS N° 2025-75 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE FACULTE DE MEDECINE MAIEUTIQUE SCIENCES DE LA SANTE UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LILLE. (4 pages)	Page 9
R32-2025-10-28-00005 - ARRETE DOS-SDDFGRHSS N° 2025-76 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'ECOLE DE PUERICULTRICES DU CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES. (3 pages)	Page 13
R32-2025-10-28-00006 - ARRETE DOS-SDDFGRHSS N° 2025-77 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'ECOLE DE PUERICULTRICES DU CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES. (2 pages)	Page 16
R32-2025-10-30-00002 - ARRETE DOS-SDDFGRHSS N° 2025-78 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'ECOLE DE PUERICULTRICE DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE. (3 pages)	Page 18

**ARRÊTÉ DOS- SDDFGRHH N° 2025-80 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL PEDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE
D'INFIRMIERS ANESTHÉSISTES DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 23 octobre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

ARRETE

Article 1 Le conseil pédagogique de l'école d'infirmiers anesthésistes du centre hospitalier universitaire de Lille est composé, pour l'année 2025/2026 ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président ;

Membres de droit :

- le directeur de l'école ;
- le directeur scientifique ;
- le responsable pédagogique ;
- le président de l'université avec laquelle l'école a conventionné ou son représentant.

Représentants de l'établissement hospitalier de rattachement :

-le directeur de l'organisme gestionnaire ou son représentant ;

titulaire : Monsieur Mehdi ABOURIZK

suppléant : En cours de désignation

-le coordinateur général des soins ou son représentant.

titulaire : Madame Laurence REUMAUX

Représentant de la région :

-le président du conseil régional ou son représentant.

titulaire : Madame Mady DORCHIES

Représentants des enseignants :

deux médecins spécialistes qualifiés en anesthésie-réanimation, enseignants à l'école désignés par le directeur scientifique :

titulaires : Monsieur le Docteur Pierre RICHART
et Monsieur le Docteur Christophe DECOENE

suppléant : Monsieur le Professeur Eric WIEL

un enseignant chercheur d'une autre discipline que l'anesthésie-réanimation participant à l'enseignement dans l'école désigné par le directeur de l'UFR :

titulaire : Monsieur le Professeur Damien HUGLO

suppléant : En cours de désignation

un cadre infirmier anesthésiste, formateur permanent, désigné par le directeur de l'école sur proposition du responsable pédagogique :

titulaire : Madame Pauline DOLLET

suppléante : Madame Frédérique CHRISTOPHE

un infirmier anesthésiste accueillant des étudiants en stage désigné par le directeur de l'école sur proposition du responsable pédagogique :

titulaire : Madame Anne-Gaëlle NAYE

suppléant : Monsieur Abdelkader KERIBEDJ

Représentants des étudiants : quatre étudiants élus par leurs pairs à raison de deux par promotion :

étudiants de la promotion 2025/2027 :

titulaires : Monsieur Camille PAUL et Monsieur Mathieu GIOT

suppléants : Madame Victoria BOURGUELLE et Monsieur Nicolas BODEIN

étudiants de la promotion 2024/2026 :

titulaires : Monsieur Romain SENECHAL et Madame Nora KOACH

suppléants : Madame Lila TOUTAH et Monsieur Arthur DELVINQUIERE

Article 2 Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande du directeur de l'école, du responsable pédagogique ou de la majorité des membres du conseil, peut inviter toute personne qualifiée à participer aux travaux de celui-ci avec voix consultative.

Article 3 Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'école d'infirmiers anesthésistes du Centre Hospitalier Universitaire de Lille pour notification auprès des membres du conseil pédagogique et affichage dans ses locaux.

Article 5 Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, 3 novembre 2025

Pour le directeur général et par délégation,

Dr Sophie AUGROS
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion
des Ressources Humaines du système de santé



**ARRÊTÉ DOS- SDDFGRHH N° 2025-81 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'ÉCOLE
D'INFIRMIERS ANESTHÉSISTES DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 23 juillet 2012 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 23 octobre 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 3 novembre 2025 portant composition du conseil pédagogique de l'école d'infirmières anesthésistes du Centre Hospitalier Universitaire de Lille ;

ARRETE

Article 1 Le conseil de discipline de l'école d'infirmiers anesthésistes du centre hospitalier universitaire de Lille est composé, pour l'année 2025/2026 ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, président ;

Membres de droit :

- le directeur de l'école d'infirmiers anesthésistes ;
- le responsable pédagogique ;
- le directeur de l'organisme gestionnaire ou son représentant ;

titulaire : Monsieur Mehdi ABOURIZK

suppléant : En cours de désignation

-un des enseignants médecins spécialistes qualifiés en anesthésie-réanimation désigné lors du conseil pédagogique :

titulaire : Monsieur le Docteur Christophe DECOENE

suppléant : Monsieur le Professeur Eric WIEL

- l'infirmier anesthésiste accueillant des élèves en stage :

titulaire : Madame Anne-Gaëlle NAYE

suppléant : Monsieur Abdelkader KERIBEDJ

- les représentants des étudiants élus au conseil pédagogique :

étudiants de la promotion 2025/2027 :

titulaires : Monsieur Camille Paul et Monsieur Mathieu GIOT

suppléants : Madame Victoria BOURGUELLE et Monsieur Nicolas BODEIN

étudiants de la promotion 2024/2026 :

titulaires : Monsieur Romain SENECHAL et Madame Nora KOACH

suppléants : Madame Lila TOUTAH et Monsieur Arthur DELVINQUIERE

Article 2 Des témoins peuvent être entendus à la demande de l'étudiant, du directeur de l'institut, du président du conseil ou de la majorité des membres du conseil.

Article 3 Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'école d'infirmiers anesthésistes du Centre Hospitalier Universitaire de Lille pour notification auprès des membres du conseil pédagogique et affichage dans ses locaux.

Article 5 Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 07/11/2025

Pour le directeur général et par délégation,

Dr Sophie AUGROS
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion
[des Ressources Humaines du système de santé](#)



**ARRÊTÉ DOS-SDDFGRHSS N° 2025-75 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'INSTITUT
DE FORMATION DES CADRES DE SANTE FACULTE DE MEDECINE MAIEUTIQUE SCIENCES DE LA SANTE
UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LILLE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 18 août 1995 modifié relatif au diplôme de cadre de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 7 juillet 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1 Le conseil technique de l'institut de formation des cadres de santé faculté de médecine maïeutique, sciences de la santé Université Catholique de Lille est composé, pour l'année 2025/2026 ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- le directeur de l'institut ;
- un représentant de l'organisme gestionnaire ;

titulaire : Madame Nadège CASTELAIN, Responsable Administratif
et Financier à l'IF Santé

suppléante : Madame Perrine TAMBOISE, Secrétaire Générale FMMS
à l'Université Catholique de Lille

- lorsque l'institut a conclu une convention avec une université, un enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

titulaire : Monsieur Hugo BERTILLOT, Enseignant Chercheur à l'Institut
Catholique de Lille

suppléant : Monsieur Grégory AIGUIER, Maître de Conférence à l'Université
Lille I

- des enseignants de l'institut, intervenant à temps plein ou à temps partiel, élus par leurs pairs, à raison d'un au moins pour chacune des professions pour lesquelles l'institut est agréé, ainsi que, pour chacune de ces professions, au-delà de quarante étudiants, un membre supplémentaire par tranche de quarante étudiants :

- Formation Infirmier :
 - titulaire : Monsieur Jonathan FAES, Cadre Formateur à l'IF Santé
 - suppléant : Monsieur Rémi VANVELCENAHÉ, Cadre Formateur à l'IF Santé

- Formation Masseur-Kinésithérapeute :
 - titulaire : Madame Bénédicte DENGREMONT, Cadre Formateur à l'IKPO
 - suppléant : Monsieur Christophe THUMERELLE, Cadre Formateur à l'IKPO

- Formation Ergothérapeute :
 - titulaire : Madame Stéphanie HEDDEBAUT-GHEERAERT, Directrice Pédagogique à l'Institut Ergothérapie Berck sur Mer
 - suppléant : Monsieur Stéphane DIEU, Cadre Formateur Ergothérapeute à l'Institut Ergothérapie Berck sur Mer

- Formation Technicien de Laboratoire :
 - titulaire : Madame Martine BURRUS, Cadre Formateur Technicien de Laboratoire au Lycée Valentine Labbé
 - suppléant : En cours de désignation

- Formation Manipulateur en Electroradiologie Médicale :
 - titulaire : Monsieur Houmad AZZOUC, Cadre Formateur Manipulateur au Lycée Valentine Labbé
 - suppléant : En cours de désignation

- Formation Diététicien :
 - titulaire : Madame Yamina BRIFFAUT, Cadre Formateur Diététicien au Centre Hospitalier de Valenciennes
 - suppléant : En cours de désignation

- des professionnels, désignés par le directeur de l'institut, titulaires du diplôme de cadre de santé exerçant depuis au moins trois ans des fonctions d'encadrement dans un service accueillant des étudiants en stage, en nombre égal, par profession, aux enseignants mentionnés ci-dessus :

- Formation Infirmier :
 - titulaire : Madame Sabine DEPRET-POIRETTE, Surveillante Générale au Groupement des Hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille
 - suppléante : Madame Emilie PECQUEUR, Cadre Supérieur de Santé au Groupement des Hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille

- Formation Masseur-Kinésithérapeute :
 - titulaire : Madame Julie MACKOWIAK-MONTREUIL, Cadre Kinésithérapeute au Groupement des Hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille

- suppléant : Monsieur Guillaume MARSAULT, Cadre Kinésithérapeute
- Formation Ergothérapeute :
 - titulaire : Madame Lucie MALAPEL, Cadre de Santé Ergothérapeute à l'Accueil de Jour « Porte de Gand »
 - suppléante: Madame Delphine GUELTON, Cadre de Santé Ergothérapeute à l'EPS les Erables
- Formation Technicien de Laboratoire :
 - titulaire : Madame Fabienne HAYART-THEETEN, Cadre de Santé Technicien de Laboratoire du Centre Hospitalier de Lens
 - suppléant : Monsieur Damien LAMBERTON, Cadre de Santé Technicien Laboratoire au Groupement des Hôpitaux de l'Institut Catholique de Lille Saint Vincent
- Formation Manipulateur en Electroradiologie Médicale :
 - titulaire : Monsieur Pascal FAVIER, Cadre de Santé Manipulateur Radiologie au Centre Hospitalier Universitaire de Lille
 - suppléant : Monsieur Sébastien BOUDART, Cadre de Santé Manipulateur Radiologie au Centre Hospitalier Universitaire de Lille
- Formation Diététicien :
 - titulaire : Monsieur Tony DOS SANTOS, Cadre de Santé Diététicien au Groupement Hospitalier Seclin-Carvin
 - suppléante: Madame Blandine BASSE, Cadre de Santé Diététicien au Centre Hospitalier de Dunkerque
- des représentants des étudiants, élus par leurs pairs, en nombre égal, par profession, aux enseignants mentionnés ci-dessus :
- Formation Infirmier :
 - titulaire : Madame Charlotte CAZEEL
 - suppléant : Monsieur Romain WATTEL
- Formation Ergothérapeute :
 - titulaire : Madame Virginie COUSSIN
 - suppléant : En cours de désignation
- Formation Manipulateur en Electroradiologie Médicale :
 - titulaire : Madame Aurélie LEPRINCE MATYBA
 - suppléante: Madame Camille BAILLEUX
- une personnalité qualifiée, désignée par le directeur de l'institut :
 - titulaire : Madame Rozenn LE BERRE
 - suppléant : Monsieur Stéphane DUBUS

Article 2 Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

Article 3 Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'institut de formation des cadres de santé faculté de médecine maïeutique, sciences de la santé Université Catholique de Lille pour diffusion auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

Article 5 Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 27 octobre 2025

Pour le directeur général et par délégation,

Dr Sophie AUGROS
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion
[des Ressources Humaines du système de santé](#)



**ARRÊTÉ DOS-SDDFGRHSS N° 2025-76 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE DE L'ÉCOLE DE
PUERICULTRICES DU CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 7 juillet 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1 Le conseil technique de l'Ecole de Puéricultrices du Centre Hospitalier de Valenciennes est composé, pour l'année 2025/2026 ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- le directeur de l'institut ; Madame Pascale LANNON
- le professeur d'université, praticien hospitalier de pédiatrie ou le médecin qualifié spécialiste en pédiatrie, désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé :
Madame Sabine RETHORE

Deux représentants de l'organisme gestionnaire dont un infirmier général pour les écoles à gestion hospitalière publique :

1^{er} représentant : Monsieur Johan DUSAUTOIS, Directeur Adjoint
des Ressources Humaines au Centre Hospitalier
de Valenciennes et Directeur Délégué de l'IFMS

Suppléant du 1er représentant : En cours de désignation

2^{ème} représentant : Monsieur Jean-Baptiste VASSET, Directeur des Ressources Humaines au Centre Hospitalier de Valenciennes

Suppléant du 2^{ème} représentant : En cours de désignation

Deux représentants des enseignants de l'école élus par leurs pairs, dont le mandat d'une durée égale à celle de la formation est renouvelable trois fois dont :

- un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie :

titulaire : Madame Juliette BAROIS, Praticien Hospitalier Pédiatre au Centre Hospitalier de Valenciennes

suppléant : En cours de désignation

- une puéricultrice, monitrice de l'école :

titulaire : Madame Céline SOULIER, Puéricultrice Cadre Formateur au Centre Hospitalier de Valenciennes

suppléante : Madame Virginie DEMONCHAUX, Puéricultrice Cadre Formateur au Centre Hospitalier de Valenciennes

Deux puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans des établissements accueillant des élèves en stage nommées par le directeur général de l'agence régionale de santé, dont le mandat d'une durée égale à celle de la formation est renouvelable trois fois dont :

- une du secteur hospitalier :

titulaire : Madame Emeline DUWEZ, Puéricultrice au Centre Hospitalier de Valenciennes

suppléante : Madame Laëtitia COUPE, Puéricultrice au Centre Hospitalier de Valenciennes

- une du secteur extrahospitalier :

titulaire : Madame Bénédicte PROMELLE, Puéricultrice, Responsable du Service Petite Enfance à la Maison de l'Enfance à Saint-Amand

Suppléante : Madame Anne-Sophie FONTAINE, Puéricultrice, Directrice de la Crèche « Les Petits Filous » à Bouchain

Deux représentants des élèves élus par leurs pairs, dont le mandat est d'une durée égale à celle de la formation :

titulaires : Madame Mylène LEROY et Madame Justine FLEURY

suppléantes : Madame Candice CAUCHOIS et Madame Aurélie PROVILLE

Article 2 Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

Article 3 Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'Ecole de Puéricultrices du Centre Hospitalier de Valenciennes pour diffusion auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

Article 5 Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 28 octobre 2025

Pour le directeur général et par délégation,

Dr Sophie AUGROS
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion
des Ressources Humaines du système de santé



**ARRÊTÉ DOS-SDDFGRHSS N° 2025-77 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE L'ÉCOLE DE
PUERICULTRICES DU CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 7 juillet 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 28 octobre 2025 portant composition du conseil technique de l'École de Puéricultrices du Centre Hospitalier de Valenciennes ;

ARRETE

Article 1 Le conseil de discipline de l'école de puéricultrices du Centre Hospitalier de Valenciennes est composé, pour l'année 2025/2026 ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- le directeur de l'école ;
- un représentant de l'organisme gestionnaire ;

titulaire : Monsieur Johan DUSAUTOIS, Directeur Adjoint
des Ressources Humaines au Centre Hospitalier de Valenciennes

suppléant : Monsieur Jean-Baptiste VASSET, Directeur des Ressources
Humaines au Centre Hospitalier de Valenciennes

- une des deux personnes élues au conseil technique dans le collège des enseignants :

titulaire : Madame Juliette BAROIS, Praticien Hospitalier, Pédiatre
au Centre Hospitalier de Valenciennes

suppléante : Madame Céline SOULIER, Puéricultrice Cadre Formateur
au Centre Hospitalier de Valenciennes

- une des deux puéricultrices, membres du conseil technique :

titulaire : Madame Emeline DUWEZ, Puéricultrice au Centre Hospitalier de
Valenciennes

suppléante : Madame Bénédicte PROMELLE, Puéricultrice au Centre Hospitalier
de Valenciennes

- un des deux représentants des élèves élus au conseil technique :

titulaire : Madame Mylène LEROY

suppléante : Madame Justine FLEURY

Article 2 Des témoins peuvent être entendus à la demande de l'étudiant, du directeur de l'école ou du président du conseil de discipline.

Article 3 Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'école de puéricultrices du Centre Hospitalier de Valenciennes pour diffusion auprès des membres du conseil de discipline et affichage dans ses locaux.

Article 5 Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 28 octobre 2025

Pour le directeur général et par délégation,

Dr Sophie AUGROS
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion
des Ressources Humaines du système de santé



**ARRÊTÉ DOS-SDDFGRHSS N° 2025-78 PORTANT COMPOSITION DU CONSEIL TECHNIQUE
DE L'ÉCOLE DE PUERICULTRICES DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LILLE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1990 modifié relatif à la scolarité au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 7 juillet 2025 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

ARRETE

Article 1 Le conseil technique de l'École de Puéricultrices du Centre Hospitalier Universitaire de Lille est composé, pour l'année 2025/2026 ainsi qu'il suit :

- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- le directeur de l'école ; Monsieur Romuald WULBEAUX
- le professeur d'université, praticien hospitalier de pédiatrie ou le médecin qualifié spécialiste en pédiatrie, désigné par le directeur général de l'agence régionale de santé :

titulaire : Monsieur le Professeur Laurent STORME, Professeur des Universités
Praticien Hospitalier – Service de Médecine Néonatale à l'Hôpital Jeanne
de Flandre au Centre Hospitalier Universitaire de Lille

suppléant : Monsieur le Professeur Stéphane LETEURTRE, Professeur des Universités
Praticien Hospitalier – Réanimation Infantile à l'Hôpital Jeanne de Flandre
au Centre Hospitalier Universitaire de Lille

Deux représentants de l'organisme gestionnaire dont un infirmier général pour les écoles à gestion hospitalière publique :

- 1^{er} représentant : Monsieur Anthony CARAPPELLA, Directeur,
Coordination Générale des Soins au Centre
Hospitalier Universitaire de Lille
- suppléante de la 1^{er} représentante : Madame Catherine TEDESCO, Coordinatrice
Générale des Formations au CGFRP au Centre
Hospitalier Universitaire de Lille
- 2^{ème} représentante : Madame Annick HUYGHE, Puéricultrice Cadre
Supérieur de Santé au Service Pôle Enfant
à l'Hôpital Jeanne de Flandre du Centre
Hospitalier Universitaire de Lille
- suppléante du 2^{ème} représentant : Madame Audrey LECOURT-LEPERS, Puéricultrice
Cadre Supérieur de Santé au Service Pôle Enfant
à l'Hôpital Jeanne de Flandre du Centre
Hospitalier Universitaire de Lille

Deux représentants des enseignants de l'école élus par leurs pairs, dont le mandat d'une durée égale à celle de la formation est renouvelable trois fois dont :

- un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie :

- titulaire : Monsieur le Docteur Morgan RECHER, Médecin Pédiatre au Service
Réanimation et Soins Continus à l'Hôpital Jeanne de Flandre du
Centre Hospitalier Universitaire de Lille
- suppléant : Monsieur le Docteur Thameur RAKZA, Médecin Pédiatre au Service
Pôle Enfant à l'Hôpital Jeanne de Flandre au Centre Hospitalier
Universitaire de Lille

- une puéricultrice, monitrice de l'école :

- titulaire : Madame Catherine SARPAUX-CONFENTE, Puéricultrice Cadre
Supérieure de Santé à l'Ecole de Puéricultrices au Centre
Hospitalier Universitaire de Lille
- suppléantes : Madame Linda BOUMEDJERIA, Puéricultrice Cadre de Santé à
L'Ecole de Puéricultrices du Centre Hospitalier Universitaire de Lille
et Madame Alexandra DELECLUSE, Puéricultrice Cadre de Santé à
l'Ecole de Puéricultrices du Centre Hospitalier Universitaire de Lille

Deux puéricultrices exerçant des fonctions d'encadrement dans des établissements accueillant des élèves en stage nommées par le directeur général de l'agence régionale de santé, dont le mandat d'une durée égale à celle de la formation est renouvelable trois fois dont :

- une du secteur hospitalier :

titulaire : Madame Christine FAILLIE-DOSSET, Puéricultrice Cadre de Santé
au Service Pédiatrie à l'Hôpital Groupe Hospitalier Seclin-Carvin

suppléante : Madame Nadine RUART, Puéricultrice Cadre de Santé au Service
Pôle Femme, Mère, Enfant – Soins Intensifs Néonatalogie à l'Hôpital
Jeanne de Flandre du Centre Hospitalier Universitaire de Lille

- une du secteur extrahospitalier :

titulaire : Madame Florence MAZURE, Puéricultrice, Directrice de Structure
d'Accueil du Jeune Enfant à la Crèche Kidylis à Loos

suppléante : Madame Karine MAHIEU, Puéricultrice, Directrice de la Structure
d'Accueil du Jeune Enfant à la Crèche Municipale à Villeneuve
d'Ascq

Deux représentants des élèves élus par leurs pairs, dont le mandat est d'une durée égale à celle de la formation :

titulaires : Madame Julie CABARET et Monsieur Louis LIEVIN

suppléantes : Madame Amandine BAILLEUL et Madame Louise DESCAMPS

Article 2 Selon les questions inscrites à l'ordre du jour, le président, soit seul, soit à la demande de la majorité des membres du conseil, peut demander à toute personne qualifiée susceptible d'apporter un avis à ce conseil d'assister à ses travaux.

Article 3 Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'Ecole de Puéricultrices du Centre Hospitalier Universitaire de Lille pour diffusion auprès des membres du conseil technique et affichage dans ses locaux.

Article 5 Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 30 octobre 2025

Pour le directeur général et par délégation,

Dr Sophie AUGROS
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion
des Ressources Humaines du système de santé

